

## **CONTRAT D'ADHÉSION Conditions Particulières**



Je soussigné M/Mr	me, d	emeurant à	, déclare souhaiter adhérer à
l'association ERAH	I. Un exemplaire	des statuts et du règ	glement intérieur m'ont été remis. J'ai
pris bonne note de	s obligations qui	incombent aux mem	bres et m'engage à toutes les
respecter. Veuillez	trouver ci-joint le	virement de p	pour la cotisation.
Nom:	Prénom:	Ná	é(e):
NOIII.	Prenon	ING	<del>(e)</del>
Adresse:		Code	postal / Ville:
		_	
E-mail:		Télépho	one:

# Informations importantes

- Le Membre reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'Association, disponibles sur demande, et s'engage à les respecter.
- L'adhésion prend effet à compter de la date de signature du présent contrat et est valable pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le Membre sera informé de tout changement statutaire par voie électronique ou par courrier postal.

- Le Membre s'engage à participer activement aux activités de l'Association dans la mesure de ses moyens et de ses disponibilités. L'Association s'efforcera de fournir des informations régulières sur les activités et événements à venir.
- Le Membre s'engage à régler la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale de l'Association. Le non-paiement de la cotisation dans les délais peut entraîner la suspension des droits associatifs.
- En cas de non-respect des statuts, du règlement intérieur, ou de tout comportement préjudiciable aux intérêts de l'Association, le Membre peut faire l'objet de sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion, selon la gravité de la situation.
- Le membre s'engage à informer l'association dans un délai de 24 heures en cas de sollicitation par d'autres associations, projets, ou marques (vêtements, supports, et autres). Cette communication doit inclure tous les détails pertinents sur la nature de la sollicitation et les entités impliquées.
- Le membre s'engage à promouvoir activement l'association sur l'ensemble de ses plateformes sociales, y compris, mais sans s'y limiter, Twitch, Twitter, et toute autre plateforme pertinente. Cela inclut la mention de l'association dans la biographie, la publication régulière de contenus mettant en avant les activités et les valeurs de l'association, et la participation aux initiatives de promotion coordonnées par l'équipe de communication de l'association.
- Le membre s'engage à informer l'association en cas de retard ou d'absence.
  En cas de non-respect de cette obligation, des mesures peuvent être prises, y compris la suspension temporaire des entraînements, en fonction de la raison du manquement. Il est de la responsabilité du membre de tenir l'association informée de toute situation pouvant affecter sa participation régulière.

E-SPORT

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES:**

#### ARTICLE 1 : Durée de validité du contrat

Le présent contrat est valable jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours au moment de sa signature. Il est renouvelé annuellement par tacite reconduction. L'adhérent peut

néanmoins dénoncer ce contrat à la fin de chaque année civile sous réserve d'une demande écrite auprès de l'association ERAH au plus tard un mois avant la fin du présent contrat.

#### **ARTICLE 2 : Fin du contrat**

La ERAH se réserve le droit de mettre fin au présent contrat conformément aux statuts de l'association. Le contrat prend fin de plein droit en cas de cessation d'activité de l'adhérent.

#### ARTICLE 3: Adhésion

L'adhésion à l'association ERAH implique une participation financière dont le montant est précisé dans le barème des cotisations ci-dessous.

#### **ARTICLE 4 : Barème**

Le barème des cotisations peut être revalorisé à la fin de chaque année civile pour l'année suivante. Les adhérents seront prévenus de toute modification de barème par courrier électronique au moins un mois avant l'appel à cotisation.

#### ARTICLE 5 : Services aux adhérents

L'adhésion à l'association ERAH donne accès à l'ensemble des services, des prestations, des produits et des partenariats proposés par la ERAH et l'adhérent se voit inclus dans la liste de diffusion collective de l'association.

#### **ARTICLE 6 : Partage d'informations**

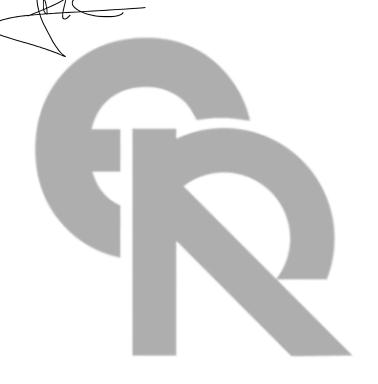
Par le présent contrat, les adhérents s'engagent à fournir à l'association ERAH et aux autres adhérents du réseau, l'ensemble des informations sur leurs opérations commerciales, les animations mises en place, les détails de leurs programmes d'actions et tout changement de personnes survenant au sein de la structure.

### Barème des Cotisations - € hors taxes

Membres Actifs	1 €
Membres Bienfaiteurs	+ de 1 € (montant que vous voulez )

Le Président / Co-Président :

Le bénévole :



E R A H